

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2023-361

PUBLIÉ LE 29 NOVEMBRE 2023

Sommaire

DDT 45 / DDT-SHRU

45-2023-11-22-00014 - Délégation de Signature ANRU - DPT 45 (2 pages)

Page 3

DDT 45

45-2023-11-22-00014

Délégation de Signature ANRU - DPT 45

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

ARRÊTE 2023-02
Portant délégation de signature
La Préfète de la Région Centre-Val de Loire et du Loiret
Déléguée territoriale de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine
(ANRU)

VU la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine modifiée ;

VU le décret n° 2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine modifié ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU les règlements généraux de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine relatifs aux programmes de rénovation urbaine (programme national de renouvellement urbain, nouveau programme national de renouvellement urbain) en vigueur et les notes d'instructions appelées en application de ces règlements ;

VU les règlements financiers pour l'agence nationale pour la rénovation urbaine relatifs aux programmes de rénovation urbaine (programme national de renouvellement urbain, nouveau programme national de renouvellement) en vigueur et les notes d'instruction appelées en application de ces règlements ;

VU le décret du 13 juillet 2023 nommant Mme Sophie BROCAS, préfète de la région Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

VU la décision de nomination de M. Adrien MEO, secrétaire général adjoint de la Préfecture du Loiret, Délégué territorial adjoint de l'ANRU pour le Loiret ;

VU la décision de nomination de M. Christophe HUSS, directeur départemental des territoires, Délégué territorial adjoint de l'ANRU pour le Loiret ;

VU la décision de nomination de M. Pierre-Jean DESBORDES, chef du service Habitat et Rénovation Urbaine ;

VU la décision de nomination de Mme Marie-Pierre BERGER, cheffe du département Habitat Public et Renouvellement Urbain ;

VU la décision de nomination de Mme Céline COURSIMAULT, responsable du pôle ANRU et financement du logement social.

ARTICLE 1

Délégation de signature est donnée à M. Adrien MEO (secrétaire général adjoint de la Préfecture du Loiret), et à M. Christophe HUSS (directeur départemental des territoires du Loiret), pour signer :

- les décisions attributives de subvention des programmes de rénovation urbaine du NPNRU
- les décisions d'autorisation de prêts bonifiés Action Logement du NPNRU

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires mentionné à l'article 1, délégation est donnée à M. Pierre-Jean DESBORDES (chef du service Habitat et Rénovation Urbaine), à Mme Marie-Pierre BERGER (cheffe du Département Habitat Public et Renouvellement Urbain), à Mme Céline COURSIMAULT (cheffe de pôle ANRU et financement du logement social) aux fins de signer l'ensemble des actes mentionnés audit article.

ARTICLE 3

Cette délégation sera applicable à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

ARTICLE 4

Le secrétaire général adjoint de la préfecture et le directeur départemental des territoires, délégués territoriaux adjoints de l'ANRU, sont en charge, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

Une copie de cet arrêté est transmise à la direction en charge des finances de l'ANRU.

Fait à Orléans, le 22 novembre 2023
La Préfète de la région Centre-Val de Loire,
Préfète du Loiret,
Déléguée territoriale de l'ANRU